

Gestion de la qualité Consigne de livraison

Nature des matières

Nous supposons que les matières ne contiennent aucun composant nocif, dangereux, radioactif et/ou gênant, tels qu'ils sont mentionnés dans nos Conditions générales de vente.

La liste « Mögliche Materialien zur Aufarbeitung » (matériaux possibles pour le retraitement / numéros de codes de déchets – en allemand) s'applique à cette spécification de livraison :

www.agosi.de/unternehmen/download/logistik/?lang=fr

Au-delà nous n'acceptons de travailler que des matériaux sans conflit. Pour ce faire, regardez s.v.p. aussi

www.agosi.de/responsabilite ainsi que notre certification par le RJC www.responsiblejewellery.com.

Avis de livraison

Veillez nous aviser suffisamment tôt et par écrit de votre livraison, au minimum 2 jours avant l'expédition. Chaque expédition de solutions requiert notre accord écrit de prise en charge avec référence à la commande, faute de quoi nous devons refuser la réception.

Transport

Si vos matières sont classées en tant que marchandises dangereuses, il convient de respecter les prescriptions en vigueur conformément à la loi sur le transport de marchandises dangereuses.

Si vos matières sont soumises à la loi sur l'industrie du recyclage, vous devez disposer d'une autorisation dûment valable et les documents d'accompagnement prescrits doivent être joints.

Chaque expédition de solutions doit être accompagnée d'une copie de notre accord de prise en charge susmentionné.

Emballage

Les matières livrées par vos soins doivent être emballées conformément aux prescriptions de transport internationales. S'il s'agit de marchandises dangereuses au sens des prescriptions de transport, les matières doivent être livrées dans des conteneurs homologués et appropriés pour le transport et le stockage. Les conteneurs en plastique sont pourvus d'une date limite d'utilisation, laquelle doit encore être valable au minimum 6 mois à compter de la date de livraison ; ces conteneurs ne doivent pas dater de plus de 5 ans. Il convient par ailleurs de respecter les prescriptions en vigueur sur les marchandises et les matières dangereuses.

Marquage

S'il s'agit de matières dangereuses au sens de la loi sur les produits chimiques et /ou de marchandises dangereuses conformément à la loi sur le transport de marchandises dangereuses, les conditionnements doivent être marqués comme suit : n° ONU, expéditeur, destinataire, poids brut, poids net, symbole de danger conformément à l'ordonnance sur les matières dangereuses et fiche de risques conformément à la ordonnance sur les marchandises dangereuses.

Réception des matières

Pour faciliter la réception des matières, il convient de respecter les horaires de réception suivants :

Lundi – Vendredi 8 h à 16 h